











COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'appel à projets « Lutte contre la pauvreté infantile » doté d'un montant de 3.000.000 euros

La Loterie Nationale lance aujourd'hui un appel à projets « Lutte contre la pauvreté infantile » en collaboration avec le vice-premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Loterie Nationale, Vincent Van Peteghem et la ministre de l'Intégration sociale, chargée de la lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux.

Un appel à projets de cette ampleur est rendu possible par l'engagement des joueurs de la Loterie Nationale. Grâce à eux, la Loterie Nationale peut dégager des moyens pour répondre à des besoins spécifiques.

Un montant total de **3.000.000€** est réservé pour cet appel à projets. Ce montant sera partagé entre de nombreux projets qui peuvent faire une différence dans la thématique choisie.

Toutes les associations non commerciales actives dans le secteur peuvent introduire un projet pour un montant maximal de 25.000€. Les éléments concrets, le règlement, le formulaire d'inscription, les étapes pour l'introduction d'un projet, etc., sont consultables par le lien suivant :

https://appelaprojet.loterie-nationale.be/fr/

Les dossiers doivent être introduits avant le mercredi 16 août 2023 à 12 heures.

Le jury se réunira dans les semaines suivantes pour sélectionner les projets lauréats.

Le précédent appel à projets « Lutte contre la Pauvreté et Inclusion Sociale » a récompensé 124 projets sur les 244 reçus. Les 236 projets reçus dans le cadre de l'appel à projets « Développement Durable » sont en cours d'évaluation par le jury.

« La pauvreté infantile se présente sous de multiples facettes, depuis l'exclusion sociale aux risques potentiels pour la santé en passant par le retard scolaire. Mais la volonté de lutter ensemble contre la pauvreté infantile est clairement présente dans notre société. Je suis fier que cet appel à projets de la Loterie Nationale puisse donner un coup de pouce à de nombreuses organisations sociales de la société civile qui luttent contre la pauvreté infantile afin qu'elles puissent encore faire davantage parler leur engagement et leur expertise sur le terrain », précise le vice-premier, Vincent Van Peteghem.

« La lutte contre la pauvreté infantile est une priorité pour notre gouvernement, alors qu'un jeune sur 5 vit dans une situation de risque de pauvreté en Belgique. Il est donc essentiel de soutenir les associations et CPAS dans leurs efforts quotidiens pour sortir les enfants de la précarité. Ce nouvel appel à projets vient renforcer les autres initiatives déjà prises par le gouvernement fédéral contre la précarité en général et celle des enfants en particulier, telles que le programme MIRIAM ou l'appel à projets lancé dans les CPAS dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance. La lutte contre la pauvreté infantile passe nécessairement par un soutien tant envers les enfants que leurs parents,

pour rompre le cercle vicieux d'une transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités. Pour cela, nous pouvons compter sur le travail exemplaire et la vitalité de l'ensemble du tissu associatif, auquel le nouvel appel à projets s'adresse aujourd'hui », insiste la ministre **Karine Lalieux**.

« Cet appel à projets s'inscrit parfaitement dans les valeurs et la mission de la Loterie Nationale, à savoir retourner 100 % de ses bénéfices à la société et ainsi avoir un impact positif sur le bien-être général », indique **Jannie Haek**, administrateur délégué de la Loterie Nationale.

Pour plus d'informations au sujet de cette action, vous pouvez contacter :

Jérémie Demeyer

Porte-parole de la Loterie Nationale

+32 486.35.64.00

jeremie.demeyer@loterie-nationale.be

